

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, Mme BARDAUD Marie-Christine, Mme BAZIN Coline, Mme BEAUGERIE Delphine, Mme COIRAUD Amandine, Mme COQUEL Laure, Mme COTEUR Charline, M. DOUDARD Christian, Mme HAMDAROU Asma, M. JANICOT Philippe, Mme LE MASSON Isabelle, M. MARTINIE Nicolas, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, Mme WISSOCQ Mathilde, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOURGEOIS Annick (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. GIROU Sébastien (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), M. LAGORCE Laurent (Pouvoir à Mme COIRAUD Amandine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. VILLAUTREIX Joël (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent).

Secrétaire de séance : Isabelle LE MASSON

1. Attribution d'un accord cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et de matériel d'entretien de la commune de Boisseuil.

Par délibération en date du 11 mars 2022, le conseil municipal a validé l'attribution d'un marché public relatif à la fourniture de produits d'entretien et de petit matériel d'une durée de 4 ans maximum.

Ce marché étant arrivé à terme, une consultation a été lancée le 17 février dernier, en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et suivants et R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique avec une date limite de réception des offres fixée au 17 mars 2026.

Cette prestation prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 € HT. L'accord cadre sera conclue pour une durée d'un an à compter de sa notification et reconductible trois fois un an. La durée totale du marché n'excédera pas 4 ans.

Cette prestation est décomposée en 2 lots :

- lot 1 : produits d'entretien lessiviels et jetables,
- lot 2 : petit matériel.

A l'issue de la consultation 3 offres ont été remises par les entreprises suivantes pour chaque lot :

- HYCODIS,
- ORAPI,
- Major Shop.

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et techniquement pour chacun des lots est celle de l'entreprise ORAPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer les 2 accords-cadres (lot 1 et lot 2) avec l'entreprise ORAPI,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait en Mairie le 19 juin 2026
Au registre sont les signatures
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint,
Thierry VALADON




